



**Décision n° 2022/59**  
**Portant attribution du marché relatif à**  
**l'installation de conteneurs enterrés**

Le Président de la Communauté de Communes des Villes Sœurs,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L.2122-22 et L.2122-23,

Vu le Code de la commande publique et notamment les articles R. 2182-1 et suivants°,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°20200716-7 du 16 juillet 2020 relative aux délégations données par le Conseil Communautaire au Président,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence publié le 7 avril 2022 notamment sur la plateforme <http://marchespublics596280.fr>,

Vu le classement des offres effectué en fonction des critères d'attribution suivants :

Pour le lot n°2022004L1

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	60.0 %
2-Valeur technique	35.0 %
3-Délai d'exécution	5.0 %

Pour le lot n°2022004L2

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	50.0 %
2-Valeur technique	25.0 %
3-Caractère esthétique et fonctionnel	20.0 %
4-Délai d'exécution	5.0 %

**DECIDE**

Article 1<sup>er</sup> : D'attribuer le marché n°2022004 relatif à l'installation de conteneurs enterrés à :

Pour le lot n°2022004L1

**CBTP**  
 200 rue de l'Europe  
 76150 SAINT NICOLAS D'ALIERMONT

Pour un montant de base : 61 358,60 € HT  
 taux de la TVA : 20 %  
 73 629,80 € TTC

Pour un montant de PSE : 4 616,00 € HT  
taux de la TVA : 20 %  
5 539,20 € TTC

Pour le lot n°2022004L2

**ASTECH**

1 rue Pierre Pflimlin  
68390 SAUSHEIM

Pour un montant de base : 163 718,00 € HT  
taux de la TVA : 20 %  
196 461,60 € TTC

Pour un montant de PSE : 7 423,00 € HT  
taux de la TVA : 20 %  
8 907,60 € TTC

Article 2 : de signer toutes les pièces du marché correspondant.

Article 3 : La présente décision sera transmise au Préfet et transcrite sur le registre des délibérations du Conseil Communautaire.

Fait à Eu, le 05 SEP. 2022

Le président,

Eddie Facque

Acte certifié exécutoire à Eu,  
Le  
Le Président,

